

AUTORISATION PARENTALE

Madame et/ou Monsieur :

Domicilié.s

Tél:

En qualité de tuteur légal, après avoir pris connaissance des points suivants ainsi que du contrat auquel (NOM et PRENOM du jeune) s'engage :

☞ La commune d'AVESSAC ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participants à l'opération « Argent de poche ». En aucun cas l'indemnité versée pour la participation à l'activité « Argent de poche » ne pourra avoir équivalent de salaire.

☞ Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale.

☞ La commune d'AVESSAC s'engage à souscrire à un contrat d'assurance « Responsabilité civile » lié à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des chantiers. Tous les participants sont tiers les uns par rapport aux autres.

Autorise mon enfant :

Prénom

NOM :

Domicilié(e) :

44460 AVESSAC

À participer à l'opération « Argent de poche »

A effectuer des trajets dans les véhicules communaux et/ou personnels des agents : oui non

Dans le cadre des chantiers « Argent de poche », des photos ou des reportages peuvent être réalisés avec vos enfants, ces supports sont susceptibles d'être utilisés pour faire connaître les chantiers effectués sur la commune et non à des fins commerciales.

- Autorise les prises de vues de mon enfant
- Refuse les prises de vues de mon enfant

Fait à AVESSAC, le ___/___/___
Signature précédée de la mention
« Lu et approuvé » :

*barrer la mention inutile

DOSSIER D'INSCRIPTION Dispositif « ARGENT DE POCHE »

A déposer complet au plus tard le 16 juin 2023

VACANCES SCOLAIRES 2023

PHOTO
D'IDENTITÉ

Nom :

Prénom :

Sexe (cochez la case correspondante) : M F

Date de naissance :/...../..... Âge :

Adresse :

44460 AVESSAC

Téléphone : ___/___/___/___/___ et /ou ___/___/___/___/___

Adresse mail@.....

Situation :

- Lycéen(ne) - Précisez l'établissement et la classe :
- Étudiant(e) - Précisez l'établissement et la classe :
- Autres (précisez) :

Disponibilités : Semaine 28 Semaine 29 Semaine 30 Semaine 31
 Semaine 32 Semaine 33 Semaine 34 Semaine 35
 Semaine 43

Absences :

Moyen de locomotion :

Pièces à joindre :

- Pièce d'identité
- Attestation d'assuré(e) social
- IBAN du participant
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Autorisation parentale complétée et signée
- Contrat de participation complété et signé
- Justificatif de domicile



Tout dossier incomplet sera refusé

CONTRAT DE PARTICIPATION

Ce contrat est un engagement de votre part mais également de la part de l'encadrant du dispositif à observer certaines règles dans l'exercice des tâches qui vous sont confiées. Lisez-le attentivement avant de le signer.

Concernant la ponctualité :

- J'arrive à l'heure précise au point de rendez-vous. Toute personne arrivant après le démarrage du chantier ne sera pas acceptée.
- Je m'engage à participer aux chantiers sur la totalité du temps d'activité et de ce fait à ne pas quitter les lieux du chantier avant l'horaire prévu y compris durant le temps de pause.

Concernant la périodicité de l'activité :

- L'activité « Argent de poche » se déroule du lundi 10 juillet au vendredi 1^{er} septembre 2023 et du lundi 23 octobre au vendredi 27 octobre 2023 sur un temps de 3h30 avec une pause de 30 minutes comprise.
- La périodicité de l'activité est déterminée par la Commune d'AVESSAC en fonction des besoins et des demandes.

Concernant la réalisation des chantiers :

- Les travaux qui me sont confiés peuvent être salissants. De ce fait, il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements adaptés à la nature des chantiers qui me sont confiés.
- Étant indemnisé.e pour une tâche à laquelle je dois pouvoir me consacrer pleinement pendant toute la durée du chantier, l'usage des téléphones portables est strictement interdit durant les chantiers. En conséquence, les téléphones portables devront être éteints.

Concernant la qualité des tâches effectuées et le comportement pendant les chantiers :

- Je m'engage à réaliser correctement les travaux qui me sont confiés.
- Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants.
- Je reste poli.e avec mon entourage, c'est-à-dire avec les encadrants, les résidents des habitations près desquelles je travaille, les usagers des services mais également envers les autres participants au chantier.
- Durant mon travail, je ne gêne pas les résidents des habitations auprès desquelles j'interviens.

- Je prends soin du matériel qu'on me confie. Si nécessaire, je lave et range le matériel à l'issue du chantier.
- Je le remets à l'encadrant à la fin du chantier.

Sanctions appliquées entraînées par le non-respect d'un des points énoncés ci-dessus :

- Exclusion temporaire ou définitive du dispositif « Argent de poche ».
- Non-indemnisation du chantier pour lequel les consignes n'ont pas été respectées ou durant lequel votre comportement n'a pas été jugé satisfaisant par les encadrants.

Indemnisation du chantier :

- Toute réalisation satisfaisante d'un chantier entraîne le versement d'une indemnité. Cette indemnité est fixée à 15 € par chantier de 3h30 avec une pause de 30mn comprise, soit 5 euros de l'heure.
- J'atteste avoir pris connaissance du présent règlement et je m'engage à le respecter sous peine d'application des sanctions qui y sont énoncées.

Fait à AVESSAC

Le :

Signature du participant
précédée de la mention «lu et
approuvé» :